



## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 26 février 2022  
 Avis d'Appel d'Offres : N°01/AOO/MHU/2022  
 Nom du projet : Modernisation de l'administration foncière Acquisition du matériel, des équipements et des fournitures informatiques.  
 Source de financement : Fonds ANUTTC.

### 1. OBJET

Dans le cadre de la modernisation de l'administration foncière, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme lance un appel d'offres pour **l'acquisition du matériel, des équipements et des fournitures informatiques.**

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué en un lot unique et indivisible.

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027 /PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

### 4. CRITERE DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse mentionnée ci-dessous contre paiement au Trésor public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA ou de 100 000 FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse ci-dessous :

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme  
 Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux  
 Topographiques et du Cadastre  
 (ANUTTC)

E-mail : [materielinformatique.mhu@anuttc.ga](mailto:materielinformatique.mhu@anuttc.ga)

Tel. : 062 65 95 05

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOTS DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **25 mars 2022 à 10h 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1 % du montant de l'offre hors taxes conformément aux dispositions de l'article 99 du Code des marchés publics.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours.**

Par dérogation aux dispositions du point 7 ci-dessus, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission qui est remplacée par une déclaration sur honneur de respecter les engagements résultants de la soumission et de l'attribution du marché en application des dispositions de l'article 100 du code des marchés publics.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **25 mars 2022, à partir de 13 heures dans la salle de réunion de l'Agence Nationale de l'Urbanisme et des Travaux Topographiques.**

Le Secrétaire Général du Ministère  
de l'Habitat et de l'Urbanisme



Juliette Corine SKITT

Le Directeur Général des Marchés  
Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME